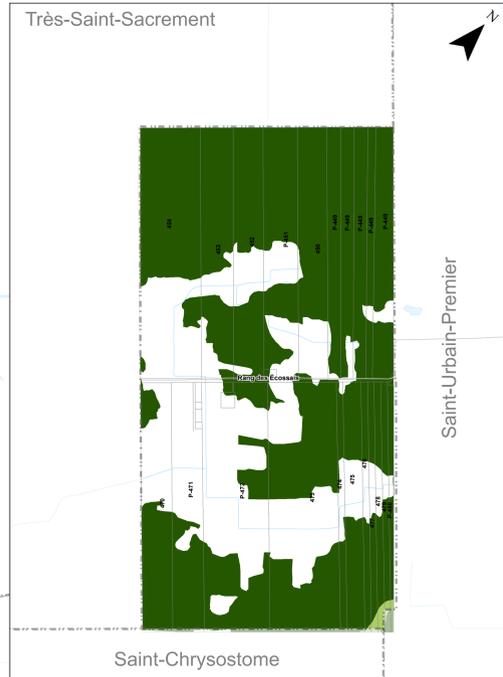




PLAN DES PEUPEMENTS FORESTIERS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTINE
Règlement de zonage 2019-342
ANNEXE E.

- Légende:**
- Peuplements forestiers
 - Peuplements forestiers à valeur écologique
 - Cadastre
 - Hydrographie
 - Périmètre d'urbanisation
 - Limite municipale
 - Route
 - Route numérotée



Maude Laberge
Mairesse

Hélène Hamelin
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Authentifié le:

Veuillez noter que ce plan correspond à une compilation administrative et qu'il ne possède aucune valeur légale. Il ne peut être utilisé pour les fins d'émission de permis. Certaines modifications réglementaires en vigueur peuvent ne pas figurer sur ce plan.

- Amendements -

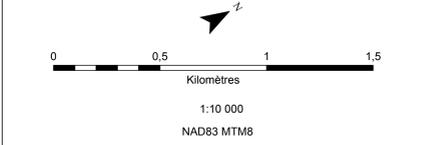
No.	Avis de motion	Entrée en vigueur	Détails

Date d'adoption : 14 mai 2019
 Entrée en vigueur :
 Dernière mise à jour du plan: 18 avril 2019

Producteur



MRC
BEAUHARNOIS-SALABERRY
Municipalité Régionale de Comté



Sources
 Cadastre, MRC de Beauharnois-Salaberry, 2018-10-02
 Peuplements forestiers, Gouvernement du Québec, 2012 (modifiée par la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2017)

Saint-Étienne-de-Beauharnois

Beauharnois

Châteauguay

Très-Saint-Sacrement

Mercier

Saint-Urbain-Premier

Saint-Isidore

Saint-Chrysostome

Vers le Rang des Écossejs

